

Début séance 19h12

Fin de séance 20h05

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
24 juillet 2024**

Par convocations individuelles adressées le 18 juillet 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 24 juillet 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, MORELLON, Mesdames MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ,

Absents représentés : M. KIEPFERLÉ, (procuration à M. ETAIN), Mme PLASMANS (procuration à Mme MARTINS DOS SANTOS) et Mme TOUPET (procuration à Mme AGOGUÉ), M. JOLLET (procuration à M. CHAMARD)

Date d'affichage de la convocation 18/07/2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 01/08/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 7 Votants : 11

Secrétaire de séance : Madame Claudine AGOGUÉ

ORDRE DU JOUR

M. le Maire procède à l'appel nominatif des présents et ouvre la séance du conseil municipal. Mme Claudine AGOGUÉ est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2024

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé, par vote à main levée, à l'unanimité

36-07/2024 Acquisition foncière projet école – propriété D 231 à Ormoy-Villers

Monsieur le Maire rappelle que la propriété riveraine à la mairie est en vente. Il s'agit d'un terrain comprenant une maison cadastrée D 231 pour une superficie cadastrale de 432 m². Il est situé 30 Grande Rue. Le conseil municipal s'était positionné pour acheter ce bien en février 2024. Le prix de vente vient d'être réévalué par les vendeurs à 100 000 €.

Cette propriété est nécessaire à la Commune dans le cadre du projet d'ouverture de classe et d'extension de l'école, et du développement d'autres services publics pour créer un pôle de regroupement des services public.

Le prix de vente étant inférieur à 180 000 €, la consultation du service des Domaines n'est pas requise. M. le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 pour)

- **ANNULE** la délibération n°14/02.2024
- **VALIDE** l'achat de la propriété du 30 Grande Rue (cadastrée D 231) pour un montant de 100 000 € hors frais de droit et taxes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

37-07/2024 Délibération relative à la demande de subvention pour le projet d'acquisitions foncières

Le projet école et développement des services publics auprès de la Mairie est éligible à une aide du Département de l'Oise à hauteur de 38% du projet d'acquisition (prix d'achat + frais notariés). Le conseil municipal se prononce pour solliciter toutes les aides possibles auprès des financeurs (département, région, réserves sénatoriales, communauté de communes) au taux maximal.

Considérant le projet d'achat pour l'extension de l'école et développement des services publics auprès de la Mairie des terrains cadastrés D231, D 432, et une partie du terrain D 536,

Considérant le coût total estimé (terrains et frais de géomètre) à 123 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 pour)

- **SOLLICITE** toutes les aides possibles auprès des financeurs (département, région, réserves sénatoriales, communauté de communes) au taux maximal.

DÉCISIONS DU MAIRE

INFORMATIONS et Questions diverses

Point Ecole/SIVOS

M. le Maire indique que l'ouverture de classe à la rentrée 2024-2025 est prévue à Rouville pour permettre les travaux d'installation de la classe préfabriquée à Ormoy-Villers, ainsi que les délais d'obtention des autorisations d'urbanisme. Les maires des 3 communes du RPI ont rencontré l'architecte chargée du projet. L'achat de la Propriété du 30 Grande Rue va simplifier le projet pour l'accès des réseaux et la sécurité incendie/accès pompiers.

Employé communal

M. le Maire informe le conseil que les deux annonces relatives au poste à plein temps et mi-temps ont été mis en ligne pour augmenter les chances de trouver du personnel compétent.

City Stade

Des habitants ont fait remonter le manque d'entretien du City Stade par un conseiller municipal (tonte et poubelles non vidées). Si la tonte sera difficile avant la fin du contrat de l'actuel employé communal, M. le Maire va le faire intervenir pour vider les poubelles.

Accès Mare rue Sombreuse

De même les riverains de la mare rue Sombreuse ont pris attache avec M. le Maire pour signaler le danger potentiel dû aux grillages dégradés, et le risque de chute, notamment d'enfants, dans la partie profonde de la Mare.

M. le Maire a missionné l'employé communal début juillet pour réparer le grillage, le danger est levé.

Il indique qu'une demande de devis est en cours pour l'élagage des arbres autour de cette mare.

Chemin de l'ermitage

Un devis pour la remise en état du chemin a été transmis par un riverain pour un montant total de 14 000 €. Ce chantier n'était pas désigné prioritaire par la commission travaux.

De plus, des arbres dangereux ont été signalés près du stade dans ce chemin.

M. le Maire indique que le contact avec un forestier a été infructueux pour les faire enlever. Il va demander un devis à une entreprise d'espaces verts pour une validation au conseil de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h05

Validé lors de la séance du conseil municipal du 28/10/2024

La secrétaire de séance,
Claudine AGOGUÉ



Le Maire,
Pascal ETAIN

